

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 27 Juin 2019 à 20h30



Nombre de membres en exercice : 85  
 Nombre de membres présents : 54  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : 9  
 Nombre de membres excusés : 3  
 Nombre de membres absents : 19

Date de convocation :  
 21 juin 2019

Visa du contrôle de légalité du :  
 - 1 JUIL. 2019

Affichée le :  
 - 1 JUIL. 2019

8 - Domaines de compétences par thèmes  
 8.4 - Aménagement du territoire

**Objet : Pôle de proximité de Condé en Normandie – Parc d'Activités Maximilien Vox : lancement des travaux de création d'une amorce de voie nouvelle**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt et un juin deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

M. Xavier ANCKAERT a été nommé Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
M. Pascal VASTHIER				x	

<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	x				
<b>PERIGNY</b>					
Mme Christiane PORTIER		x : représentée par M. Mickaël TOUTAIN			
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Jean-Pierre BINET					x
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	x				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Blaise MICARD	x				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY				X : M. Georges RAVENEL	
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD				X : M. Patrick MADELEINE	
<b>PONT-BELLANGER</b>					
Monsieur Christian MARIETTE					x

<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Jean-Claude TROCHON		<b>x : représenté par Mme Josiane LETELLIER</b>			

<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	<b>x</b>				

<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>						
Mme Nicole BEHUE	<b>x</b>					
M. Alain DECLOMESNIL	<b>x</b>					
M. Régis DELIQUAIRE	<b>x</b>					
Mme Nathalie DESMAISONS	<b>x</b>					
Mme Julie DUBOURGET	<b>x</b>					
M. Didier DUCHEMIN	<b>x</b>					
M. Gérard FEUILLET	<b>x</b>					
M. Marc GUILLAUMIN	<b>x</b>					
M. Francis HERMON				<b>X : M. Gérard FEUILLET</b>		
Mme Sonja JAMBIN				<b>X : M. Alain DECLOMESNIL</b>		
M. Jean-Marc LAFOSSE						<b>x</b>
M. Edward LAIGNEL	<b>x</b>					
M. André LEBIS				<b>X : M. Marc GUILLAUMIN</b>		
Mme Bérengère LÉBOUCHER						<b>x</b>
Mme Colette LESOUEF						<b>x</b>
M. Claude MAIZERAY						<b>x</b>
Mme Natacha MASSIEU					<b>x</b>	
M. Michel MOISSERON	<b>x</b>					
Mme Monique PIGNE	<b>x</b>					

<b>VALDALLIERE</b>						
Mme Sarah ANNE	<b>x</b>					
Mme Rolande BLIN	<b>x</b>					
M. Frédéric BROGNIART					<b>x</b>	
Mme Caroline CHANU	<b>x</b>					
M. Herve CHANU	<b>x</b>					
M. Gilles FAUCON	<b>x</b>					
Mme Josette GAUTREAU						<b>x</b>
M. Rémi LABROUSSE	<b>x</b>					
Mme Anita LAIR						<b>x</b>
M. Gilbert LOUIS						<b>x</b>
M. Patrick POUPION	<b>x</b>					
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY						<b>x</b>
M. Michel ROCA					<b>x</b>	
Mme Anne ROHEE						<b>x</b>



**M. Jean TURMEL donne lecture du rapport suivant :**

« Chers collègues,

Par délibération du 13 décembre 2018, la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau a décidé l'acquisition, auprès de la SAS DISTRICO, de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation d'une amorce de voie nouvelle sur le Parc d'Activités Economiques « Maximilien Vox » permettant à la fois la desserte du futur magasin « La Maison Point Vert » et l'accès aux parcelles du parc situées au sud du projet.

Cette opération, estimée à 32 975 € HT, bénéficie d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) programmation 2019 de 13 190 € HT.

La consultation envisagée pour la réalisation de cette amorce de voie, de 35 mètres de long environ, prendrait la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée ouverte, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1° du Code de la commande Publique, à prix unitaire avec un détail quantitatif estimatif.

Le marché comporterait un lot unique Voirie. Les critères d'attribution envisagés seraient les suivants :

Critères	Pondération
1. Prix des prestations	70 %
2. Valeur technique	30 %
a. Organisation du chantier	15 %
b. Moyens matériels et humains spécifiquement alloués au chantier	15 %

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 22 mai 2019 et du Bureau communautaire réuni le 17 juin 2019, il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Approuver le principe de la consultation
- Approuver les critères de dévolution du marché.
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents de marché ainsi que toutes les pièces afférentes, y compris les éventuelles conventions avec les concessionnaires de réseaux.
- Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions auprès de partenaires à identifier notamment dans le cadre de la sélection de notre EPCI au titre des Territoires d'industrie permettant de réduire la charge financière du portage de cette opération et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant. »

## VOTE

### Vote au scrutin ordinaire :

Pour :                    63                    Contre :                    0                    Abstentions :                    0

Adopté à la majorité                     Adopté à l'unanimité                     Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



